

**DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE**

REPUBLIQUE FRANCAISE



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Séance du jeudi 22 février 2024

Le jeudi 22 février 2024 à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de BAIE-MAHAULT, légalement convoqué le vendredi 16 février 2024, s'est assemblé à la salle des délibérations.

Présents : Shella COMMIN - Georges DAUBIN - David MONTOUT - Célia MIMIETTE épouse HATCHI - Pierre VENUTOLO - Fabienne ANTENOR - Michel MADO - Johanne DAHOMAS - Denis BERNADOTTE - Jocelyne EUSTACHE - Jocelyn LEREMON - Jacqueline FAVORINUS - Julianna DAN - Ary CHALUS - Philippe NABAB - Chazy CIRANY - Jean-Louis OPHELTES - Kattia THEODORE - Tony MOUSSE - Lydia DUPONT - Corinne PETRO - Sandra MANIJEAN - Joseph LEE - Alain RAGOUTON - Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Sylvie CHAMMOUGON, épouse ANNO - Christophe CESARIN.

Représentés : Lyliane PIQUION - Olivier SHEIKBOUDHOU - Frédéric THEOBALD.

Excusée : Denise BLEUBAR.

Absents : Justin DESSOUT - Claudine CHALUS épouse BAZILE - Fred EUSTACHE - Murielle JABES - Amandine FUNDERE - Joël SYLVESTRE.

Séance présidée par Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA, **Maire**.

Secrétaire de séance : M. Tony MOUSSE.

Accusé de réception en préfecture
971-219711033-20240222-DE2024DAJ220207-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024

DCM 2024/02/06

OBJET : EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES EN FAVEUR DES LOGEMENTS DE PLUS DE DIX ANS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 1383-0 B DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS.

Ajournée.

Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :

Publiée le :

Date du Conseil Municipal : 22 février 2024.

Le Secrétaire de séance,



Tony MOUSSE

Le Maire



Hélène POMFONTE-MOLIA

Accusé de réception en préfecture
971-219711033-20240222-DE2024DAJ220207-DE
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception préfecture : 23/02/2024